

5 Novembre 2021 – 18h00

Communiqué de presse

Information financière au 30 septembre 2021 et point sur la restructuration de la dette de Recylex S.A.

Le Groupe Recylex (Euronext Paris : FR0000120388 - RX) publie aujourd'hui son information financière au 30 septembre 2021.

Suite à la perte de contrôle définitive¹ et la déconsolidation des entités qui constituaient l'ancien sous-groupe allemand² en mai 2020, le Groupe Recylex, dans sa nouvelle configuration, est réduit aux activités suivantes :

- Segment Plomb : activité de recyclage de batteries au plomb-acide usagées de Recylex S.A. (usines de Villefranche-sur-Saône et Escaudoeuvres),
- Segment Plastique : activité de recyclage des déchets en polypropylène de C2P S.A.S.,
- Autres activités : activité de holding de Recylex S.A., y compris la mise en équivalence de la participation de 50% dans Recytech S.A.

Le chiffre d'affaires consolidé publié au 30 septembre 2021 se limite aux activités du Groupe Recylex dans sa nouvelle configuration, alors que le chiffre d'affaires consolidé publié au 30 septembre 2020 incluait celui des entités de l'ancien sous-groupe allemand jusqu'à la date de leur déconsolidation. Afin de permettre une comparaison avec l'information financière au 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2020 est également présenté à périmètre comparable, à savoir en excluant l'activité des entités de l'ancien sous-groupe allemand du chiffre d'affaires consolidé.

<i>En millions d'euros</i>	Au 30 septembre 2021	Au 30 septembre 2020	Périmètre comparable au 30 septembre 2020	Variation à données publiées (%)	Variation à données comparables (%)
Plomb	59,8	85,9	35,7	-30%	68%
Zinc	-	20,6	-	-100%	n/a
Métaux Spéciaux	-	5,5	-	-100%	n/a
Plastique	7,4	5,9	5,9	25%	25%
Autres activités	0,2	-	0,6	n/a	n/a
Total	67,4	118,1*	42,3*	-43%	59%

Données IFRS, chiffres non audités.

n/a : non applicable

*Effet d'arrondi.

1. Évolution du cours du plomb au 30 septembre 2021 (en euros)

<i>En euros par tonne</i>	Moyenne au 30 septembre 2021	Moyenne au 30 septembre 2020	Variation (%)
Cours du plomb €/t	1 808	1 600	+13%
Parité €//\$	1,1967	1,1249	+6%

Source : London Metal Exchange.

La moyenne du cours du plomb sur les neuf premiers mois de 2021 s'établit à 1 808 euros, en hausse de +13% par rapport à la moyenne observée à la même période en 2020.

Exprimée en dollars, la moyenne du cours du plomb sur les neuf premiers mois de 2021 s'est élevée à 2 162 dollars, en hausse de +20% par rapport à la moyenne des neuf premiers mois de 2020. En parallèle, le taux de change euro/dollar a également augmenté sur la période (+6,5% par rapport à 2020) atténuant la hausse du cours du plomb exprimé en euros pour s'établir à hauteur de +13%.

La parité moyenne €//\$ au 30 septembre 2021 s'établit à 1,197 \$/€ en hausse par rapport à la parité moyenne observée sur les neuf premiers mois de 2020 (1,125 \$/€).

2. Analyse du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2021 par rapport au 30 septembre 2020

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2021 s'est élevé à 67,4 millions d'euros.

2.1 Segment Plomb

Le segment Plomb a représenté 89% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2021, et regroupe le chiffre d'affaires des activités des deux usines de recyclage de batteries plomb-acide usagées de Recylex S.A.

Son chiffre d'affaires a atteint 59,8 millions d'euros au 30 septembre 2021, en forte hausse par rapport au chiffre d'affaires à périmètre comparable de la même période en 2020 (+68%).

Au cours des neuf premiers mois de 2021, Recylex S.A. a recyclé environ 68 600 tonnes de batteries au plomb-acide usagées, un volume en forte hausse par rapport à la même période de 2020 (+52%), qui s'explique principalement par :

- Un premier semestre 2020 fortement impacté par les effets de la crise sanitaire de SARS-CoV-2 qui avaient conduit la fonderie de Nordenham (alors opérée par l'ancienne filiale du Groupe Weser-Metall GmbH) et les sites de recyclage de batteries à mettre à l'arrêt leurs activités³, ce qui a lourdement pesé sur le volume de batteries au plomb-acide usagées recyclées par Recylex S.A. ;
- Une activité soutenue durant les deuxième et troisième trimestres 2021 avec des volumes de matières secondaires vendus supérieurs à ceux observés sur les deuxième et troisième trimestres 2020. Ainsi, le chiffre d'affaires du segment Plomb sur le troisième trimestre 2021 s'est élevé à 23,0 millions d'euros comparé au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020 d'un montant de 13,9 millions d'euros.

Par ailleurs, la forte hausse du cours du plomb sur les neuf premiers mois de 2021 est venue compléter la croissance du chiffre d'affaires liée aux volumes recyclés et vendus.

À compter de fin août 2021, la société Glencore International AG, a repris les actifs de la fonderie de Nordenham qui étaient opérés par l'ancienne filiale du Groupe Recylex, Weser-Metall GmbH, société qui fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité. Ces actifs repris sont désormais opérés par la société Nordenham Metall GmbH, détenue à 100% par Glencore International AG. À ce jour, les sites de recyclage de batteries au plomb-acide usagées de Villefranche et d'Escaudoeuvres continuent de livrer cette fonderie et ont, dorénavant, pour client principal la société Glencore International AG. Au 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la fonderie de Nordenham représente 93% du chiffre d'affaires du segment Plomb, témoignant d'une dépendance très importante à ce client quasi-unique.

Malgré les efforts entrepris ces deux dernières années, Recylex S.A. n'a pas réussi, à ce jour, à trouver

de nouveaux débouchés significatifs pour ses produits issus du recyclage des batteries au plomb usagées de manière à réduire cette dépendance client. En effet, le processus de recyclage des batteries usagées sur les deux sites en France étant conçu à l'origine comme partie intégrante de la chaîne de valorisation des matières secondaires par l'ancienne filiale Weser-Metall GmbH en Allemagne, il apparaît que des changements industriels importants dans le processus de recyclage des batteries usagées devraient être opérés pour pouvoir cibler d'autres clients potentiels et segments de marché. Dans ce contexte, le maintien de la relation commerciale avec la fonderie de Nordenham, aujourd'hui opérée par Nordenham Metall GmbH (Groupe Glencore International AG), reste primordial afin d'assurer l'activité à court et moyen terme⁴ et ainsi permettre une transformation de l'activité, que ce soit par Recylex S.A. ou par un tiers acquéreur dans le cadre du processus de cession d'actifs (voir paragraphe 3 ci-dessous).

2.2 Segment Plastique

Le segment Plastique a représenté 11% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2021 et concerne l'activité de C2P S.A.S.

Son chiffre d'affaires a atteint 7,4 millions d'euros au 30 septembre 2021, en forte hausse (+25%) par rapport au chiffre d'affaires au 30 septembre 2020 à données comparables. Cette évolution s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire de SARS-CoV-2 qui avaient conduit C2P S.A.S à mettre temporairement à l'arrêt son activité durant le deuxième trimestre 2020³.

Si le début d'année 2021 a été marqué par un contexte favorable à l'industrie des matières premières recyclées en raison de l'augmentation des prix du polypropylène vierge, l'activité de polypropylène recyclé a souffert, sur les deuxième et troisième trimestres 2021, du ralentissement observé du marché automobile, ce dernier étant principalement impacté par la pénurie de composants qui touche actuellement le secteur.

Ainsi, le chiffre d'affaires du segment Plastique sur le troisième trimestre 2021 s'est élevé à 2,3 millions d'euros, un niveau comparable à celui constaté sur le troisième trimestre 2020 à 2,1 millions d'euros.

3. Point sur la restructuration de la dette de Recylex S.A.

Au 30 septembre 2021, l'endettement financier net de la Société (hors dette de loyer IFRS 16) s'élève à 48,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

- Un emprunt de 16 millions d'euros (17,9 millions d'euros incluant les intérêts capitalisés) souscrit en 2014 auprès de Glencore International AG. Recylex S.A. bénéficie d'une renonciation temporaire et conditionnelle du droit de Glencore International AG à déclarer l'exigibilité immédiate du prêt jusqu'au 31 janvier 2022 au plus tard⁵ ;
- La dette relative à l'amende de la Commission Européenne pour un montant de 25,3 millions d'euros, y compris les intérêts sur échéances suspendues. La Société a temporairement suspendu en septembre 2020 le paiement de l'amende et a engagé des discussions avec la Commission Européenne. Les échéances non réglées s'élèvent à 1,8 millions d'euros au 30 septembre 2021 ;
- La clause de retour à meilleure fortune issue du plan de continuation 2005-2015 pour un montant de 4,1 millions d'euros⁶. Les montants exigibles de cette dette s'élèvent à 2,6 millions d'euros au 30 septembre 2021 avec pour principal créancier Glencore International AG à hauteur de 2,5 millions d'euros. Recylex S.A. a obtenu de Glencore International AG la renonciation conditionnelle jusqu'au 31 janvier 2022 de son droit à déclarer l'exigibilité immédiate de cette dette aux mêmes conditions que la renonciation temporaire de son droit à déclarer l'exigibilité immédiate du prêt de 16,0 millions d'euros ci-avant ;
- La dette rééchelonnée, à échéance 2026, issue du plan de continuation de Recylex S.A. pour un montant de 5,1 millions d'euros envers Glencore International AG.

En complément, l'endettement financier net de la Société sera potentiellement impacté et aggravé par la décision du Tribunal administratif de Marseille du 26 mai 2021. En première instance, le Tribunal administratif de Marseille a condamné Recylex S.A., solidairement avec la société Retia, à verser à SNCF Réseau un montant provisoire de 5,7 millions d'euros au titre de la remise en état du domaine public ferroviaire proche du secteur de l'Estaque. Les deux sociétés devront également verser le surplus, jusqu'à concurrence de 63,3 millions d'euros au fur et à mesure des appels de fonds de SNCF Réseau⁷. Recylex S.A. entend contester cette décision par tout moyen de droit jugé utile, tant sur le fond que sur son exigibilité, et a, en conséquence, interjeté appel de cette décision le 22 juillet 2021. En complément de cette procédure d'appel, Recylex S.A. a introduit une requête aux fins de sursis à exécution le 29 octobre 2021.

Au 30 septembre 2021, la trésorerie et équivalents de trésorerie de Recylex S.A. s'élevait à 3,5 millions d'euros.

Pour rappel, Recylex S.A. fait face à un certain nombre de dettes et de passifs hérités de son passé industriel, dont certains sont décrits ci-dessus. Les montants et échéances de ces dettes et passifs sont disproportionnés par rapport au périmètre actuel des activités du Groupe. Malgré le contexte favorable actuel du cours du Plomb et la demande soutenue de la fonderie de Nordenham en

matières secondaires issues du traitement des batteries au plomb-acide usagées, la capacité de génération de trésorerie du Groupe reste incompatible avec l'apurement de ces dettes et passifs.

Recylex S.A. a engagé, depuis plusieurs mois, un processus de restructuration de la dette avec pour objectif d'adapter le montant et l'échéancier de la dette à ses capacités de génération de trésorerie.

Suite aux discussions initiées avec les principaux créanciers du Groupe, à savoir Glencore International AG et la Commission Européenne, Recylex S.A. a entamé un processus de cession d'actifs, la priorité étant la préservation des emplois associés à ces activités et la restructuration de la dette⁸.

L'avancée de ces différents processus en cours met en évidence les aspects suivants :

- Si une cession de la participation détenue à 50% dans Recytech S.A. venait à se réaliser, le produit de cession serait entièrement absorbé à concurrence des engagements donnés par Recylex S.A. à Glencore International AG dans le cadre des nantissements de premier et second rangs des titres de Recytech S.A. Le montant des engagements s'élève en effet à 60,7 millions d'euros au 30 Septembre 2021⁹. Ainsi, sans abandons de créances significatifs, la question de la restructuration de la dette des autres créanciers resterait pleine et entière.
- Recylex S.A. a reçu des marques d'intérêt de plusieurs acteurs opérant dans des métiers proches du recyclage des batteries plomb-acide usagées et du polypropylène. La Société poursuit, dans le cadre d'un processus de cession compétitif et structuré, les discussions avec ces acteurs intéressés afin de permettre une reprise partielle ou totale des activités de recyclage. Néanmoins, au vu du niveau des offres indicatives déjà reçues à ce jour, il est manifeste que la majeure partie de la dette existante devra faire l'objet d'abandons très significatifs de la part des créanciers.
- Au-delà de la restructuration de la dette, Recylex S.A. a également engagé un processus de cession du site arrêté de l'Estaque, site qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation environnementale depuis plusieurs années. Au vu des offres indicatives reçues à ce jour, une éventuelle cession du site ne permettrait pas de participer au remboursement de la dette au regard du montant des coûts de réhabilitation restants à supporter.

L'issue de la restructuration de la dette repose sur le résultat des cessions d'actifs envisagées, ainsi que sur la volonté des créanciers à accepter des abandons de créances significatifs et reste de ce fait très incertaine. Pour rappel, et pour cette raison, la société n'est pas en mesure d'arrêter ses comptes semestriels 2021 et de publier son rapport financier semestriel au 30 juin 2021¹⁰.

Thomas Hüser, Président du Conseil d'administration de Recylex S.A., a déclaré : « *L'avancée récente*

des processus de cession des actifs ainsi que l'alourdissement potentiel de notre endettement par la récente condamnation du Tribunal administratif de Marseille rendent l'issue de cette restructuration très incertaine. Si aucun accord ne venait à être trouvé avec les créanciers en ce qui concerne un abandon significatif de créances, les conséquences en termes d'exigibilité des dettes amèneraient Recylex S.A. à devoir déclarer sa cessation de paiement, en l'état actuel de ses prévisions de trésorerie.»

4. Agenda financier prévisionnel

- Information financière au 31 décembre 2021, le jeudi 10 février 2022 (après bourse).

1 Voir les communiqués de presse du 14 mai 2020 et 20 mai 2020.

2 A savoir : Weser-Metall GmbH, Harz-Metall GmbH, Norzinco GmbH et PPM Pure Metals GmbH ainsi que Recylex GmbH, C2P Germany GmbH et Recylex Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH.

3 Voir le communiqué de presse du 30 avril 2020.

4 Voir les communiqués de presse du 28 avril 2021 et du 29 avril 2021 ainsi que la Note 32.5.1.4 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.

5 L'échéance de cette renonciation pourra cependant être abrégée par Glencore International AG si Recylex S.A. ne satisfait pas aux conditions de la renonciation accordée, à savoir la poursuite de l'approvisionnement de Weser-Metall GmbH en matières secondaires par Recylex S.A. et la poursuite avec succès du processus de restructuration de la dette financière et non-financière de Recylex S.A. - voir communiqué de Presse du 28 avril 2021.

6 Le montant nominal de la clause de retour à meilleure fortune s'élève à 19,2 millions d'euros dont 17,8 millions d'euros envers Glencore International AG.

7 Voir le communiqué de presse du 2 juin 2021.

8 Voir communiqué de presse du 29 juillet 2021.

9 Voir Note 30 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020. Le montant de 60,7 M€ comprend le prêt de 17,9 M€, la dette au titre de la clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 17,8 M€ et la contribution financière de Glencore à hauteur de 25 M€ dans le cadre de l'accord de financement 2016.

10 Voir le communiqué de presse du 4 octobre 2021.

Avertissement : Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle constituant soit des tendances, soit des objectifs, qui ne sauraient être regardés comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Rapport Annuel de la Société disponible sur son site Internet (www.recylex.eu). Des informations plus complètes sur Recylex peuvent être obtenues sur son site Internet (www.recylex.eu).

Les matières premières des mines urbaines

Le groupe Recylex est un spécialiste européen du recyclage du plomb, du zinc et du polypropylène.
Pour en savoir plus : www.recylex.fr

ANNEXES

Évolution trimestrielle des moyennes des cours des métaux

En euros par tonne	Premier trimestre 2021	Deuxième trimestre 2021	Troisième trimestre 2021	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre 2021
Plomb	1 674	1 765	1 985	1 675	1 518	1 603

Source : London Metal Exchange.

Chiffre d'affaires consolidé par trimestre et par segment

En millions d'euros	Premier trimestre 2021	Deuxième trimestre 2021	Troisième trimestre 2021	Premier trimestre 2020	Deuxième trimestre 2020	Troisième trimestre 2020
Plomb	14,4	22,4	23,0	54,0	18,1	13,9
Zinc	0,0	0,0	0,0	16,7	4,0	0,0
Métaux Spéciaux	0,0	0,0	0,0	4,3	1,2	0,0
Plastique	2,9	2,3	2,3	2,9	0,8	2,2
Autres activités	0,1	0,0	0,0	-	-	-
Total	17,4	24,7	25,4	77,9	24,1	16,1

Données IFRS, chiffres non audités.

Chiffre d'affaires de Recylex S.A.

En millions d'euros	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020	Variation (%)
Segment Plomb	61,6	36,8	+67%
Prestations de services aux sociétés du Groupe	0,4	0,8	-43%
Chiffre d'affaires total	62,1	37,6	+65%

Données IFRS, chiffres non audités.